

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Procès verbal de la réunion du 07 avril 2023

DATE DE CONVOCATION : Le 3 avril 2023

Le sept avril deux mille vingt trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 03 avril 2023.

Étaient présents(par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – BILLEGA Nicole - CHABANT Agnès - CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick - LISSANDRE Cédric – PERREAUT François – RICHIN Joël

Excusée: CARNET Laurianne

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 – Vote des taux fiscaux 2023
- 4 – Budget primitif 2023 Commune
- 5 – Budget primitif 2023 Assainissement
- 6 – Contrat de débroussaillage 2023
- 7 – Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame BILLEGA Nicole Secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

3 - Vote des taux d'imposition 2023 :

Madame le Maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur les taux des impôts locaux.

Au vu de l'augmentation des bases de 7,1%, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux encore cette année et soumet au vote les taux des trois taxes locales comme suit :

- ▶ **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 33,51%**
- ▶ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,63%**
- ▶ **Taxe d'habitation THRS : 7,70%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux communaux qui restent inchangés depuis 2011 et de les voter tels que proposés.

4 - Vote du Budget primitif 2023 – Commune:

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le Budget Primitif 2023, présenté par Madame Évelyne CHABANT, Maire

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 102 453,00€

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 253 727,00€

5 - Vote du Budget primitif 2023 – Assainissement :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le Budget Primitif 2023, présenté par Madame Évelyne CHABANT, Maire

Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 20 380,28€

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 142,00€

6 - Contrat débroussaillage 2023 :

Madame le Maire fait part du devis de M. SIMMONETON concernant le débroussaillage pour l'année 2023.

Le tarif forfaitaire s'élèverait à 7 920.00 € TTC pour l'année 2023 (selon la variation du prix du GNR) contre 7 862,40€ TTC (montant payé pour l'année dernière).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention qui sera établie entre les deux parties.

7 - Questions diverses :

► *Madame le Maire donne lecture à ses collègues d'une motion relative aux fermetures de la classe en Creuse proposée par l'AMAC 23.*

Après en avoir discuté, les conseillers municipaux sont unanimes pour adopter cette motion.

► *Suite à l'interrogation d'une habitante de Vieillasfonds qui ne peut pas se raccorder à la fibre, Madame le Maire signale qu'après avoir demandé à DORSAL, ce village n'a pas été desservi pour l'instant ; il a été rattaché à la commune d'Aubusson et fait partie du déploiement de la fibre en cours. Les travaux devraient être terminés pour la fin d'année.*

► *Elle signale qu'en vue du changement de prestataire gaz à l'école, deux nouvelles cuves vont être installées le 19 avril. Les deux anciennes seront enlevées dès que les raccordements seront effectués et le gaz livré afin qu'il n'y ait pas de coupure de chauffage.*

► *Elle fait le compte rendu conjointement avec Joël RICHIN et Nicole BILLEGA, d'une réunion concernant le projet de l'association PET'S RESCUE à laquelle ils ont assisté le 31 mars dernier, à la salle polyvalente de Saint-Amand. Ils ont fait part au Président de l'association de leur mécontentement concernant ce projet dont les élus de Saint-Alpinien n'ont pas été informés alors qu'il se situe sur la commune. Une réunion publique pour les habitants de Saint-Alpinien devrait être proposée prochainement.*

► *Elle donne lecture d'une liste de travaux non exhaustive effectués ou en cours de réalisation par l'employé communal, Médhy (peinture des portails du cimetière (en cours), de l'ancien Presbytère, réparation d'un tape-fesses à l'école, réfection de la toiture du jeu cabane et toboggan (prochainement) confection d'étagères, nouvelle roue de charrette dans la parterre devant la Mairie, nettoyage de plusieurs chemins ...). Les conseillers municipaux sont tous d'accord pour reconnaître la qualité de son travail, sa rapidité d'intervention et sa capacité à proposer des tâches qu'il effectue lui-même, ce qui est très intéressant pour une commune comme la nôtre, notamment pour le coût financier.*

Des dalles dans les salles de classe vont être recollées par les conseillers municipaux.

► *Monsieur François PERREAUT rappelle qu'il avait été prévu de demander un devis pour une borne incendie au village de Chez Ruchon (pas demandé à ce jour).*

Il informe ses collègues que malgré plusieurs appels téléphoniques et discussions avec des agents du SDEC et de l'entreprise CARRE nous n'avons toujours pas de réponse concernant les ampoules de l'éclairage public qui grillent fréquemment. Il est rappelé que la rénovation et modernisation de l'éclairage public sur toute la commune date de l'année 2017 et que le remplacement des ampoules par l'entreprise CARRE a, chaque fois, un coût assez important.

Madame le Maire doit rencontrer Monsieur Sylvain FONTY du SDEC le 19 avril et va lui en parler afin qu'il intervienne une nouvelle fois afin que quelqu'un nous contacte pour nous expliquer d'où provient ce problème récurrent. Sans réponse, des courriers seront envoyés au Président du Syndicat et au Directeur de l'entreprise.

► *Monsieur Bernard ALLOCHON signale à nouveau qu'il faudrait contacter le fermier d'un terrain au Martineix, afin de l'informer des dégâts causés par un de ses employés ; celui-ci a bouché un aqueduc qui traverse la route communale pour passer un fil électrique et un tuyau d'eau. Il faut absolument que cet aqueduc soit remis en état. Madame le Maire se propose, dans un premier temps, de téléphoner au fermier .*

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22h45.

Evelyne Chabant
Maire

Nicole Billega
Secrétaire de séance